

CHSCTM du 27 mai 2021

Déclaration liminaire

Ce CHSCTM se déroule une nouvelle fois en mode dégradé, avec un ordre du jour présentant seulement des points d'information sur le contexte sanitaire, l'amiante, la convention ANACT, les formations en distanciel et les dispositifs de signalement des discriminations. Les documents transmis sont bien pauvres en éléments concrets et constituent pour la plupart des synthèses ou des redites. La faiblesse du contenu illustre bien le manque de dialogue social dans notre instance.

Concernant le contexte COVID, le bilan de la cellule de soutien psychologique nous donne des éléments statistiques mais aucune analyse. Ces chiffres ne transcrivent pas pour **FO Finances**, l'impact réel de cette pandémie sur le moral et les conditions de travail des agents du ministère. **FO Finances** rappelle que le télétravail doit rester la règle jusqu'au 9 juin et même après, afin de ne pas aggraver la situation sanitaire mais aussi l'anxiété de certains collègues devant la reprise en présentiel. La circulaire du 26 mai sur le télétravail dans la fonction publique d'état prévoit d'ailleurs un retour progressif sur le lieu de travail. Elle doit être appliquée de façon souple et en concertation avec les personnels.

Sur le Tripode, **FO Finances** salue la mise en place de la médiation proposée par la Cour Administrative d'Appel pour sept dossiers et espère que les dossiers des agents n'ayant pas introduit de contentieux, seront examinés avec bienveillance. **FO Finances** souhaiterait également avoir plus d'éléments sur le nombre d'agents concernés au prochain Gt amiante, par exemple.

Le point sur l'ANACT est tout aussi synthétique, alors que nous attendions un point d'étape sur les chantiers en cours, puisque pour l'instant nous n'avons aucune date pour le prochain COPIL. Sans nier l'intérêt de ce COPIL, il serait souhaitable que le CHSCTM ainsi que les CHSCT locaux concernés, puissent discuter de ces thèmes.

Les formations en distanciel ont permis de pallier les contraintes liées au contexte sanitaire, néanmoins **FO Finances** reste attaché aux formations en présentiel. Il serait dommage de ne pas envisager leur reprise à l'automne si les conditions le permettent. Par ailleurs, de nombreux agents détenteurs du certificat Sauveteur Secourisme au travail (SST) n'ont pu suivre le recyclage prévu au bout de 2 ans. Sa validité sera-t-elle prolongée au vue du contexte.

La loi du 6 août 2019 (art. 80) de transformation de la fonction publique prévoit que les administrations mettent en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Le projet d'arrêté doit être présenté pour information aux instances ministérielles de dialogue social compétentes (CTM et CHSCTM) avant sa publication.

FO Finances souhaite que le rôle des CHSCT dans le traitement des fiches de signalement soit affirmé dans cet arrêté, ainsi que la possibilité pour la victime ou le témoin de se faire accompagner par un représentant du personnel. Les représentants en CHSCTM ont en outre, demandé que la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et agissements sexistes fassent l'objet d'un groupe de travail dédié.

FO Finances souhaite également vous alerter sur l'état de la médecine du travail au MEFR. Les médecins ont été très impactés et peuvent être en difficulté compte tenu du contexte sanitaire. Nous savons que tous les acteurs essaient de se coordonner et de se soutenir sur la période. Mais les impacts du décret du 27 mai 2020 sur la structuration de ces services soulèvent aussi des inquiétudes. **FO Finances** demande que ces évolutions soient discutées dans notre instance.

La délibération interfédérale du 16 avril 2021 rappelait la nécessité d'avoir un cadre formel et rigoureux dans le fonctionnement du CHSCTM. Nous attendons toujours votre réponse écrite sur les points évoqués et les axes de travail proposés.

La crise sanitaire a démontré toute la pertinence des CHSCT dans notre ministère. Bien des réponses aux légitimes demandes des agents ont été trouvées via un dialogue social fourni et réactif. Pour **FO Finances**, cet échange doit continuer pour construire ensemble des politiques ministérielles en matière de santé et de sécurité au travail.

